

Province de Québec
MRC BEAUCE SARTIGAN
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARYSE NADEAU, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2023

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Philibert et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023, les dates de versement sont fixées au :

- . Premier versement : 15 mars
- . Deuxième versement : 15 juin
- . Troisième versement : 15 septembre

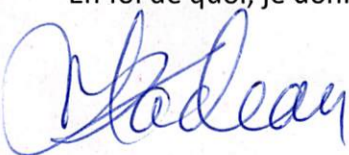
Donné à Saint-Philibert, ce 17^e jour du mois de janvier 2023.



Maryse Nadeau
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17^e jour de janvier 2023, entre 12h00 et 16h30.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de janvier 2023.



Maryse Nadeau
Directrice générale et Greffière-trésorière